

Pour diffusion immédiate

Lutte contre l'herbe à poux : arracher le mal par la racine!

(Trois-Rivières, le 21 juillet 2010) — Les personnes qui souffrent d'allergies saisonnières s'en désoleront : la saison de l'herbe à poux est à nos portes. En effet, dès la fin juillet, les fleurs libèrent leur pollen, ce qui déclenche une réaction allergique chez les gens qui y sont sensibles, et ce, jusqu'aux premières gelées à l'automne.

Dans les régions du Québec, comme en Mauricie et au Centre-du-Québec, où l'herbe à poux est présente, près de 18 % de la population est allergique au pollen libéré par cette mauvaise herbe. Les conséquences sont les suivantes : éternuements répétés, yeux larmoyants, congestion nasale, toux, picotements du nez et même des crises d'asthme pour certains.

La meilleure façon de réduire ces allergies consiste à éliminer les plants avant la libération du pollen. La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux, en collaboration avec la Table québécoise sur l'herbe à poux (TQHP), invite la population à arracher les plants dès maintenant.

Agissez dès maintenant!



Chaque plant d'herbe à poux produit jusqu'à 3 000 graines qui pourront, à leur tour, générer 600 nouveaux plants l'année suivante. Il est donc essentiel de tout mettre en œuvre pour s'en débarrasser. L'herbe à poux résiste mal à la concurrence des autres

plantes. Ainsi, pour éviter qu'elle s'installe sur un terrain, on peut planter d'autres espèces végétales, comme des vivaces. Si l'herbe à poux est déjà présente, l'arracher manuellement ou la tondre demeurent également des mesures très efficaces. Dans tous les cas, il est important de la détruire avant la floraison, soit avant la fin juillet, de façon à l'empêcher de produire des fleurs qui répandront leur pollen dans l'air. Facile à reconnaître à son feuillage très dentelé, semblable à celui de la carotte, d'un vert grisâtre et à ses fleurs vert-jaunâtre regroupées en épis au sommet des tiges, l'herbe à poux peut être touchée sans danger.

Le site Internet de la TQHP offre un éventail de renseignements destinés à la population et aux professionnels concernés par l'herbe à poux. En visitant le http://extranet.santemonteregie.qc.ca/hPoux_description.html, vous pourrez voir la plante à différents stades de son développement et consulter une documentation complète sur le sujet. Le site du ministère de la Santé et des Services sociaux présente aussi plusieurs informations. Rendez-vous à : <http://www.herbeapoux.gouv.qc.ca>.



En cas d'allergies, la protection s'impose

Les personnes touchées peuvent en diminuer les effets de l'allergie à l'herbe à poux en adoptant certaines mesures pendant la saison pollinique :

- Évitez de fréquenter les lieux infestés par l'herbe à poux;
- Évitez les activités extérieures, surtout entre 7 h et 13 h, par temps chaud, sec et venteux. Après la pluie, les grains de pollen sont déposés au sol, ce qui réduit les réactions allergiques;
- Évitez de tondre soi-même la pelouse;
- Ne faites pas sécher les vêtements à l'extérieur durant la saison pollinique;

- Laissez, si possible, les fenêtres fermées pour empêcher le pollen d'entrer dans la maison; utiliser un système de climatisation ou de filtration d'air;
- Évitez le contact avec d'autres irritants (ex. : fumée de tabac) qui peuvent amplifier les symptômes d'allergies.

— 30 —

Source : Rosalie Lefebvre
Conseillère en santé et environnement

Pour information : René Lord
Conseiller en communication
819 693-3972